

RECHERCHE PHOTOGRAPHE ET ÉDITEUR POUR RÉALISER LE LIVRET ET L'EXPOSITION DU PALMARÈS RÉGIONAL DE L'HABITAT 2024 - CAHIER DES CHARGES DES PRESTATIONS

1 - Contexte et Objectifs du Palmarès

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur accuse un fort déficit en matière de logements et de logements sociaux en particulier. 70 % des ménages sont éligibles à un logement social et l'offre demeure très insuffisante au regard des besoins.

Malgré les difficultés structurelles et conjoncturelles : foncier rare et cher, inflation, augmentation des intérêts d'emprunts des bailleurs indexés sur le livret A... les acteurs du logement mettent tout en œuvre pour produire des logements sociaux de qualité répondant aux attentes des ménages.

Le Palmarès Régional de l'Habitat est une démarche partenariale initiée en 2015 pour valoriser des opérations récentes et habitées de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui intègrent de façon qualitative le logement social.

En 2023, poursuivant la dynamique précédemment engagée, l'État, l'AR Hlm PACA & Corse, l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, Action Logement et la Caisse des Dépôts - Banque des Territoires lancent la 5^{ème} édition du Palmarès. La DREAL sera l'interlocuteur technique des prestataires, l'ARHLM est le pouvoir adjudicateur.

Le Palmarès est avant tout un outil de valorisation et de communication qui met en lumière des opérations régionales qualitatives intégrant des logements sociaux répondant aux besoins des territoires. L'édition 2024 s'inscrit dans la continuité des quatre premiers Palmarès. Elle a pour objectif de diffuser une image positive du logement social, de démontrer la capacité d'innovation des acteurs, de déconstruire les préjugés liés à la qualité des logements sociaux et à l'image de leurs habitants.

L'édition 2024 sera consacrée aux logements destinés à tous les publics (étudiants, personnes âgées, familles, personnes en voie de réinsertion, personnes en situation de handicap...). Le thème de l'édition 2024 est : les sobriétés.

2 - Rôle des prestataires dans la conception du Palmarès

Le rôle des prestataires, photographe et éditeur, s'inscrit dans la valorisation des opérations lauréates du Palmarès. Il se traduit par la réalisation d'un livret et de panneaux d'exposition présentant en image les opérations lauréates désignées par un jury au mois d'avril 2024.

Les précédentes éditions du Palmarès sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/le-palmares-regional-de-l-habitat-r2191.html>

Le nom des opérations lauréates désignées par le jury, ainsi que l'intégralité de leurs dossiers de candidatures, sera transmis aux prestataires en charge de la réalisation de la publication et de l'exposition (éditeur et photographe).

Par ailleurs, afin de faciliter le reportage photo et les échanges avec les locataires, une personne ressource sera identifiée pour chaque bailleur lauréat afin de préparer en amont l'intervention du photographe. Le service de gestion locative du bailleur ainsi que la commune seront également associés à la préparation du reportage photo. Le photographe pourra assister à ces réunions. Il est attendu des prestataires le déroulement des tâches suivantes :

- l'élaboration du logo « PALMARÈS RÉGIONAL DE L'HABITAT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR 2024 ». Ce logo sera réalisé dans la continuité des logos précédents, avec la mise à jour de l'année. Il doit être remis à la DREAL PACA le plus rapidement possible

- des prises de vue de chaque opération lauréate, qui intègrent à la fois des vues sur l'ensemble de l'opération, sur les logements (intérieur, extérieur, parties communes), des portraits d'habitants, des lieux habités (espaces collectifs autour des logements, rue alentour donnant une vue sur l'opération...). Les prises de vue doivent faire apparaître une diversité de clichés en format paysage ou portrait. Le nombre doit être suffisamment conséquent afin de permettre un réel choix dans les clichés qui seront retenus : il est donc attendu un minimum de 25 clichés par opération, au format Brut HD et basse définition avec un équilibre entre photos d'ensemble, focus sur les logements, et habitants. Les photos bénéficieront des autorisations nécessaires à leur exploitation (le photographe sera chargé de recueillir les autorisations signées). Les photos doivent être remises auprès de la DREAL PACA aux mois de mai et juin 2024, au fur et à mesure des prises de vue. Le photographe réalisera le traitement numérique HD d'un maximum de 10 images sélectionnées par le COPIL puis par les prestataires.

Les frais de déplacement du photographe seront évalués et remboursés en fin de mission par l'ARHlm selon les modalités définies par l'ARHlm.

À l'issue de l'édition 2024, les droits d'utilisation et de diffusion des photos seront cédés aux membres du COPIL, c'est à dire à la DREAL, l'AR Hlm PACA & Corse, l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, Action Logement et la Caisse des Dépôts - Banque des Territoires. Ainsi, les membres du COPIL

pourront librement et gratuitement utiliser les photos du palmarès dans le cadre de leurs missions pour toute action de communication, information, promotion du logement social, en diffusion interne ou externe aux services.

- l'éditeur proposera dès la fin du mois de mai un chemin de fer pour l'organisation de la publication, et un modèle de monographie pour l'élaboration de la maquette. Cette proposition se fera en continuité des précédentes éditions, mais pourra faire apparaître les singularités 2024.

- la DREAL PACA fournira les textes qui figureront dans la publication au début du mois de juillet 2024, avec pour chaque lauréat : un texte de présentation générale, une « carte d'identité », un texte « focus » sur une thématique précise. Des verbatims (citations des élus et habitants) pourront également être intégrés. Les préfaces institutionnelles finalisées seront susceptibles d'être livrées en juillet 2024.

Les droits d'exploitation des textes seront cédés à l'éditeur.

- Le choix définitif des photos et de leur organisation dans la publication relève du comité de pilotage (COPIL) constitué par l'ensemble des partenaires, avec la prise en compte d'éventuelles contraintes avancées par l'éditeur. Le COPIL sélectionnera 15 photos pour chaque projet lauréat. Les prestataires en choisiront 9 parmi les 15 pour illustrer chaque opération dans le livret.

Tout au long de la prestation, la DREAL PACA sera l'interlocuteur technique des prestataires pour le suivi éditorial. Ce travail de suivi et de coordination nécessitera une réactivité importante de la part des prestataires afin d'intégrer toutes les remarques demandées. L'AR Hlm PACA & Corse sera l'interlocuteur contractuel.

Le COPIL aura un rôle de consultation et d'arbitrage tout au long du processus.

3 - Livrables attendus

- Un logo pour l'édition du palmarès 2024

- Une publication de 72 pages (10 pages générales + 10 lauréats x 6 pages + 2 pages sur le confort d'été rédigées par Action Logement), au format papier 17x21 cm en 1000 exemplaires ainsi qu'une version numérique en haute définition de la publication n'ayant pas vocation à être diffusée. 197 livrets seront distribués aux communes SRU et 300 seront distribués au cours de la cérémonie de remise des prix. 100 livrets seront réservés pour chacun des 5 membres du COPIL.

- 1 jeu de 11 panneaux d'exposition ROLL-UP 80x200 cm comprenant 1 panneau par lauréat et 1 panneau de présentation.

- La réalisation d'un diaporama pour la remise des prix susceptible d'être mobilisé à d'autres occasions.

- Une version numérique consultable mais non téléchargeable de la publication accessible via un lien numérique. Le prestataire fournira une solution « clé en main » avec un lien internet, renvoyant vers la publication, qui sera publié sur les sites internet de la DREAL PACA et des membres du COPIL qui le souhaitent.

- 10 objets trophées : 1 pour chaque lauréat, qui seront remis au cours de la cérémonie de remise des prix. Plusieurs types de trophées pourront être proposés par le prestataire sous forme de maquettes ou de croquis afin de correspondre au mieux aux attentes du COPIL.

Les images sont libres de droit pour la publication du livre et sa version numérique, l'exposition du palmarès, les trophées, le diaporama. Les images sont également libres de droit pour les membres du COPIL qui pourront les utiliser dans le cadre de leurs missions pour des diffusions internes ou à destination du grand public.

4 - Délais de réalisation

- octobre 2023 : désignation de l'équipe de prestataires et contractualisation

- novembre 2023 : livraison du logo Palmarès Régional de l'Habitat 2024

- début avril 2024 : sélection des lauréats par le jury

- mi-mai à juillet 2024 : reportage photo

- juillet 2024 : début du travail de l'éditeur

- septembre 2024 : livraison de la publication en 1000 exemplaires, du format numérique et de l'exposition

- octobre 2024 : livraison du diaporama et des trophées pour la remise des prix

- novembre 2024 : cérémonie de remise des prix en préfecture de région

5 - Rendu des offres et critères d'appréciations

Les candidats prestataires devront adresser à l'AR Hlm PACA & Corse une proposition financière et technique respectant le cahier des charges et les modalités indiquées par l'AR Hlm PACA & Corse avant le 13 octobre 2023.

Les critères d'appréciation exigés pour cette offre sont :

- moyens mis en œuvre et engagement du respect des délais : 30 %

- coût des prestations : 30 %

- qualité photographique et éditoriale (référence, ébauche de propositions) : 40 %